



Fédération Belge
des Professionnels
de la Piscine et du Bien-Être

Bruxelles, le 19 juillet 2022

Communiqué de presse :

Grande enquête sur les piscines privées : Neuf propriétaires de piscine sur dix sont heureux de leur achat

La Fédération des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être (FBP), en coopération avec le bureau d'étude iVox, a lancé une enquête d'opinion auprès des Belges propriétaires de piscines ou désireux d'en construire une dans les deux ans. La FBP en livre une première série d'enseignements. Malgré la légère baisse des commandes, cet été sera déterminant pour les constructeurs de piscines. En effet, et selon l'enquête, pour un propriétaire de piscine sur deux, l'idée de la construire lui est venue lors d'un été ensoleillé.

« *La piscine est un véritable outil de plaisir social et familial.* », rappelle Patrice Dresse, Directeur général de la [Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être](#). « *L'enquête que nous avons lancée avec iVOX a révélé que 88 % des propriétaires qui ont une piscine ou souhaitent en construire une, le font pour leurs enfants et pour passer du temps en famille. C'est la première raison de leur achat.* »

Même si l'idée de faire une plus-value intéresse également ceux souhaitant franchir le pas (18 % des sondés ont également mentionné cette raison), elle n'est pas déterminante. « *Rappelons que construire sa piscine, c'est un investissement rentable. Une piscine bien construite et bien entretenue est toujours une plus-value pour la maison. À l'inverse, une piscine mal construite ou mal entretenue peut s'avérer finalement cauchemardesque pour le consommateur...* »

Malgré quelques petits soucis (34 % des sondés indiquent avoir déjà eu des problèmes techniques avec leur piscine), la piscine privée fait beaucoup d'heureux. En effet, près de 9 propriétaires sur 10 se disent satisfaits de leur acquisition. Les problèmes les plus récurrents sont le traitement de l'eau (36 %), l'étanchéité (26 %) et le chauffage du bassin (21 %).

Les technologies actuelles permettent également de faire d'énormes économies sur la consommation de la piscine. 6 propriétaires sur 10 possèdent une pompe à chaleur pour leur piscine. Couplée avec des panneaux solaires (43 % des sondés en possèdent), ces

Fédération Belge des Professionnels de la Piscine
et du Bien-Être

Avenue des Arts 20 – 1000 -Bruxelles
Tel. : 02 511 65 95

www.construction-piscines.be

constructeurspiscines@confederationconstruction.be



Confédération Construction
Gros Œuvre & Entreprise générale
Construction, énergie & environnement

techniques permettent un chauffage économique très efficace. Une piscine peut sans difficultés être neutre énergétiquement !

40 % des sondés, qui ont une piscine, déclarent avoir équipé leur piscine d'un volet roulant. Ce type de système semble également se démocratiser, puisque 70 % des sondés, qui envisagent la construction d'une piscine, disent vouloir en installer un lorsqu'ils passeront à l'achat. Les volets de protection actuels peuvent assurer trois rôles : ils protègent la piscine des impuretés, empêchent les noyades accidentelles mais peuvent également servir à maintenir la température de la piscine durant la nuit, voire pour les volets de dernière génération, ils participent même à son réchauffement.

Attention tout de même à ne pas négliger sa piscine. Même si 28 % des sondés indiquent dépenser entre 50 et 74 € par mois à l'entretien de leur piscine, 22 % admettent ne pas dépasser les 20 € mensuels. Un budget loin d'être suffisant, surtout si l'entretien n'est pas réalisé par un professionnel. « *L'enquête nous révèle que 80 % des propriétaires se chargent eux-mêmes de l'entretien de leur propre piscine* », signale Patrice Dresse. « *Même si je reste persuadé que ces entretiens soient pour la plupart bien réalisés, ils ne sont pas sans risque. Si le budget alloué n'est pas suffisant, il y a de grandes chances que la piscine présente des problèmes. Le consommateur doit réellement être sensibilisé à cette problématique. Un bassin bien construit ne signifie pas qu'il est à l'abri de potentiels problèmes. D'où l'importance de faire régulièrement appel à un professionnel, qui viendra contrôler si la piscine répond toujours aux normes d'hygiène, techniques et de sécurité.* »

Contact :

Patrice Dresse

patrice.dresse@confederationconstruction.be

Directeur Général

Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du

Bien-Être (FBP)

Gsm. : 0497 47 65 40

La [Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être \(FBP\)](#) regroupe les entrepreneurs actifs dans la construction et rénovation de piscines (aussi bien traditionnelles que des étangs de nage), les fabricants de piscines et espaces de bien-être et les distributeurs des différents produits relatifs au monde de la piscine. La FBP assure le professionnalisme de ses membres et s'engage, à l'aide d'un médiateur agréé, à proposer une médiation en cas de litige entre un membre et l'un de ses clients consommateurs.

[iVOX](#) est une société d'études de marché interactives qui aide les entreprises et les organisations à obtenir de meilleures informations sur la base de données fiables et à avoir un impact grâce à des outils interactifs et des projets créatifs.

